

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00620
Numéro SIREN : 348 811 076
Nom ou dénomination : A B C D E

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 5300

ABCDE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 300.150 €
Siège social : 54210 SAINT NICOLAS DE PORT
04 Rue du Champy
Zone Industrielle du Champy

348 811 076 RCS NANCY

**_*_

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2021**

**_*_

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
LE DIX HUIT JUIN
A QUINZE HEURES
AU SIEGE SOCIAL

Les associés de la société « ABCDE » se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 03 juin 2021.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société AB SERVICES préside la réunion en sa qualité de Présidente. Elle est représentée par la SARL P.M. PARTICIPATIONS, elle-même représentée par Monsieur Patrick MARCHAND, Gérant.

La société P.M. PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Patrick MARCHAND, Gérant, membre représentant, tant par elle-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Maître Claire REMY-RAMBOURG, Avocat associée du Cabinet FILOR AVOCATS, assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Romain KNOB, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception du 03 juin 2021, assiste à la réunion. Il est représenté par Monsieur WEBER.

Assiste également à la réunion :

- /

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 1.725 actions sur les 1.725 formant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant ainsi la moitié au moins des associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés
- un exemplaire des statuts de la société

Il dépose également les rapports et documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 décembre 2020
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- le rapport de gestion conjoint de la Gérance et du Président
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 puis à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- le texte des projets de résolutions

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et / ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion conjoint de la Gérance et du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé**

- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce puis à l'article L 227-10 du Code de Commerce**
- **Approbation desdits comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des conventions**
- **Affectation des résultats de l'exercice**
- **Quitus à la Gérance, au Président et au Commissaire aux Comptes**
- **Mandats des Commissaire aux Comptes**
- **Rémunération du Président**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives**

Puis, il donne lecture du rapport de gestion conjoint de la Gérance et du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

._*._*._*

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du fait que les mandats du Commissaire aux Comptes Titulaire, Monsieur Romain KNOB et du Commissaire aux Comptes Suppléant, la société SOGEXCO, arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion.

Elle décide de ne pas renouveler lesdits mandats de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant et de nommer en remplacement :

- En qualité de Commissaire aux Comptes

La Société d'Expertise Comptable Economique et Financière

SECEF

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500.000 €

Dont le siège social est à NANCY (54000)

03 Rue de Turique

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY

Sous le numéro 759 800 451

Représentée par Monsieur Alain MIGOT, Cogérant

et ce, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 à tenir en 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société SECEF a fait connaître par avance à la société qu'elle accepterait ledit mandat, le cas échéant. Elle a par ailleurs déclaré ne pas être en infraction avec le régime des incompatibilités prévu aux articles L 822-9 et suivants du Code de Commerce.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' or 'W' shape with a long horizontal stroke extending to the right.